

PROJET EDUCATIF GLOBAL

PEDT- Plan Mercredi

2025/2028

Partie 1 : Le Contexte	6
• Les partenaires	7
• Bilan et perspectives	7
Partie 2 : Le Projet Educatif	8
1 Favoriser l'égalité des chances	8
1.1 Contribuer aux apprentissages scolaires.....	8
1.1.1 Soutenir et accompagner les projets et savoirs scolaires	8
• Le soutien à l'apprentissage et à la pédagogie numérique	9
• Le soutien aux équipes éducatives.....	9
• Aide aux devoirs sur le temps ludo-éducatif.....	9
1.1.2 Apporter un soutien financier aux familles	10
• Quevilly Etudes	10
1.2 Favoriser l'accueil de tous les publics	10
1.2.1 Promouvoir une tarification juste	10
1.2.2 Favoriser l'inclusion dans le respect des moyens mobilisés	11
• Faciliter l'accueil des enfants à besoins spécifiques sur les temps municipaux	11
• Soutenir les familles	11
• Mise aux normes des bâtiments (Rapport accessibilité).....	11
1.3 Veiller à la santé et au bien-être de chacun.....	12
1.3.1 Développer des actions de prévention des conduites à risques.....	12
1.3.2 Détecter les situations et les orienter	13
1.3.3 Promouvoir la santé par l'alimentation	13
1.3.4 Veiller à la santé et au bien-être de chacun.....	14
2 Contribuer à l'épanouissement personnel de chaque enfant	14
2.1 Créer un environnement sécurisant et valorisant	14
2.1.1 Maintenir et développer la qualité des équipements et des dispositifs.....	14
• Les équipements de la petite enfance	14
• Les équipements scolaires.....	15
• Les équipements de loisirs	16
• Les équipements sportifs	17
• Les équipements culturels.....	18
2.1.2 Promouvoir l'écocitoyenneté.....	18

• Soutien technique	18
• Projets sur les temps scolaires	19
• Projets sur les temps municipaux.....	19
• Soutien à l'alimentation durable	19
2.2 Construire des Parcours éducatifs cohérents	20
2.2.1 Soutenir les projets transversaux et complémentaires sur le temps scolaire	20
• Axe culturel.....	20
• Axe sportif	21
2.2.2 Offrir des animations variées sur les temps péri et extra scolaires dans une logique de parcours	21
• Le Périscolaire.....	21
• La culture	21
2.3 Proposer des moments de détente pour s'amuser, rêver et découvrir	22
2.3.1 Offrir des lieux d'accueil et des animations ludiques.....	22
• Les Accueils de loisirs	22
• La culture	23
➤ La médiathèque.....	23
2.3.2 Encourager les pratiques culturelles et sportives	23
• La politique sportive	23
• La politique culturelle associative	24
3 Favoriser l'apprentissage du Vivre ensemble par le respect des autres et l'ouverture sur le Monde ..	24
3.1 Garantir les droits de l'Enfant et du jeune et les sensibiliser à leurs devoirs	24
3.1.1 Construire des repères communs	24
• Le contrat de respect.....	24
• Les règlements intérieurs	24
3.1.2 Lutter contre toutes les formes de discrimination.....	25
• Plan Egalité Femmes Hommes	25
3.2 Développer l'insertion et la citoyenneté des jeunes.....	26
3.2.1 Favoriser l'autonomie et la participation des publics	26
• Aménager et penser la ville à hauteur d'enfant.....	26
• Les dispositifs exemple les chantiers éducatifs de l'APRE.....	26
• L'autonomie au quotidien	26

3.2.2	Eduquer les jeunes à s'informer.....	27
•	La Structure Information Jeunesse (SIJ)	27
•	L'insertion professionnelle	27
3.2.3	Permettre aux enfants et aux jeunes de s'exprimer et d'être acteur.....	27
•	Le Conseil Des Jeunes (CMJ).....	27
•	Le Conseil des Ados Citoyens (CAC)	28
3.3	S'ouvrir aux autres.....	28
3.3.1	Favoriser l'éducation interculturelle	28
•	Echanges Européens.....	28
3.3.2	Favoriser les rencontres intergénérationnelles	28
4	Favoriser la communication et la bienveillance dans une logique de continuité éducative	29
4.1	Former le personnel de la ville pour un cadre protecteur et bienveillant	29
4.1.1	Définir des adultes repères en tant que co éducateurs	29
•	Formation des équipes.....	29
•	Création de poste de référents	29
4.2	Développer une meilleure connaissance des rôles et des compétences de chacun	30
4.2.1	Accompagner les familles dans leur parentalité	30
•	Actions Parentalité	30
•	Groupes de Paroles (APRE).....	30
4.2.2	Développer les outils de communication	30
4.3	Construire et mobiliser un réseau de partenaires locaux	31
4.3.1	Créer et faire vivre des instances de partage et décharge entre les acteurs	31
4.3.2	Intégrer une démarche d'amélioration continue.....	31

Préambule

Depuis de nombreuses années, la Ville de Grand-Quevilly a fait de l'éducation une priorité. Cette volonté politique repose sur un socle de structures, de dispositifs, d'actions et d'animations, individuelles ou collectives, qui accompagnent, soutiennent et complètent les missions éducatives des équipes enseignantes et des familles. Cette exigence s'incarne également depuis 2006 dans l'engagement de la Ville auprès de l'Unicef et la signature de sa convention « Ville Amie des Enfants ».

Afin de travailler et soutenir le Projet Educatif Global, les élus se sont engagés sur de nombreuses actions dans le mandat 2020- 2026 sur les thématiques de l'éducation, l'enfance et de la jeunesse.

La complémentarité éducative, qui vise à favoriser pour chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école se traduit au travers d'engagements adaptés aux besoins de la population sur tous les temps en lien avec les compétences et les priorités de la Ville.

L'élaboration du Projet Educatif De Territoire (PEDT), initialement mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, s'étend à un Projet Educatif Global incluant les enfants dès la naissance et jusqu'à 25 ans, en incluant également les actions de parentalité portées par la Ville.

Pour ce renouvellement la Ville s'est appuyée sur un diagnostic territorial Petite Enfance, Enfance Jeunesse et Parentalité réalisé au cours de l'année 2024.

Ce document vise à être un outil collaboratif permettant de clarifier la stratégie éducative de la politique enfance-jeunesse avec l'ensemble des acteurs.

Partie 1 : Le Contexte

Grand-Quevilly est une ville dynamique, son urbanisation présente la particularité d'un habitat essentiellement collectif comprenant 63,3 % de logements sociaux locatifs. En effet, seulement 25,8 % des familles sont propriétaires alors que le taux est de 53 % en seine maritime et 57,7 % en France.

A l'échelle de la Ville, on constate, après 30 ans de décroissance démographique, une reprise modérée entre 2021 et 2020 qui provient principalement des nouvelles arrivées sur le territoire, en lien avec la livraison de constructions (quartier Matisse et Clos du Père Jules). Cette reprise est à relativiser compte tenu du taux de natalité qui, stable depuis 2019, est en décroissance notamment en 2023 et 2024. En effet, on constate une baisse de 25 % entre l'année la plus forte (306 naissances en 2015) et l'année la plus faible (228 naissances en 2023 et 2024). Par ailleurs, il est important de prendre en compte que 46% des familles ont 1 seul enfant.

Le profil des familles est lui aussi en évolution, on dénombre 2470 couples avec enfants en 2020 soit -2.1% (soit 19% des ménages) et 1657 familles monoparentales soit + 14,12%. Elles représentent donc 12,8 % des ménages. On constate également une augmentation du nombre de ménages bénéficiaires des allocations CAF depuis 2016.

Le Taux de chômage est de 13,2 % proche du taux départemental de 12,56 % (7,4 % taux national). On notera aussi que 19,81 % de la population a moins de 18 ans et que les 18/ 24 ans représentent 7,19 % de la population globale.

La cartographie INSEE découpe le territoire en 11 zones IRIS¹ : Le Bourg, Verdun, Parc des Provinces, Sainte Lucie, Roosevelt Est, Chêne à Leu, Delacroix, Gendarmerie, Plaine de jeux, Le Village scolaire. Le territoire se divise également en 6 secteurs scolaires et compte 7 écoles maternelles, 7 élémentaires, 3 collèges, 1 lycée général et 1 lycée professionnel, ainsi qu'un Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP)².

Le PEDT 2013-2016 avait été élaboré dans le cadre de la réforme de l'aménagement des rythmes scolaires. Le Ministère de l'Éducation Nationale autorisant de manière dérogatoire les communes à revenir à la semaine de 4 jours, la commune a organisé une large consultation sur le territoire pour recueillir l'avis de l'ensemble des partenaires. Avec presque 60% de parents favorables au retour à la semaine de 4 jours, la ville a formulé sa demande auprès du Directeur Académique. Après un avis favorable, les services se sont réorganisés en conséquence depuis la rentrée 2018.

¹ Afin de préparer la diffusion du recensement de la population de 1999, l'INSEE avait développé un découpage du territoire en mailles de taille homogène appelées IRIS2000. Un sigle qui signifiait « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique » et qui faisait référence à la taille visée de 2 000 habitants par maille élémentaire. Depuis, l'IRIS (appellation qui se substitue désormais à IRIS2000) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

²L'EEAP accueille des enfants avec un handicap dès l'âge de 4 ans et jusqu'à l'âge de 20 ans.

- Les partenaires

- ✓ **L'Académie de Normandie**

- Le Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- Les Services Départementaux de l'Education Nationale avec l'Inspecteur et les enseignants exerçant sur la ville.

- ✓ **Les associations locales**, sportives, culturelles et de loisirs, par leur participation dans les différents dispositifs de la ville.

- ✓ **Les parents d'élèves et les familles** au travers du Conseil d'école et autres instances participatives.

- ✓ **Les services municipaux** qui participent à la mise en œuvre des conditions matérielles (moyens humains, matériels et logistiques) pour que les dispositifs puissent fonctionner.

- ✓ **Les enfants et les jeunes** qui sont consultés, participent, s'impliquent voire même s'engagent au travers de différents modes d'actions

Les partenaires financiers

- ✓ La Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Maritime dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) ou d'appels à projets
- ✓ L'Etat, via la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Les Conventions en lien avec l'éducation et les jeunes :

- ✓ Collèges/ville
- ✓ APRE
- ✓ Les associations de la ville
- ✓ L'UNICEF (Charte Ville amie des enfants)
- ✓ La Mission Locale

- Bilan et perspectives

LE PEDT 2021- 2025 se composait de 56 actions déclinées en équipement, financement, dispositifs ou actions toutes complémentaires et répondant aux objectifs fixés sur de très nombreuses thématiques différentes. Il s'articulait autour de 4 objectifs stratégiques.

L'évaluation, qui s'opère en continu par les professionnels et les utilisateurs, a permis de réaffirmer et de redéfinir les valeurs éducatives de solidarité, de partage, d'ouverture, d'adaptation et de non-violence portée par la Ville. L'évaluation est synthétisée ainsi :

Favoriser l'égalité des chances : cet objectif nécessite de faciliter l'accès aux services et aux espaces pour tous sans distinction ou discrimination. Dans cette perspective il convient de soutenir, d'informer et d'orienter les enfants, les jeunes et les familles. Dans ce cadre, en plus des actions existantes diverses orientations ont été mises en place : tarification juste, inclusion (formation, procédure d'accueil, handisitting...), égalité filles garçons, soutien à la parentalité. Afin de réaffirmer cet objectif il convient de renforcer la politique menée, tant dans l'accès aux services pour les enfants et les jeunes que dans l'information transmises mais également dans le soutien et l'accompagnement des parents.

Permettre à chaque enfant un épanouissement personnel harmonieux : s'épanouir pourrait se définir comme la possibilité de révéler ses qualités pour les enfants et les jeunes. Cet objectif nécessite un environnement

bienveillant, une adaptation des services, une ouverture à toutes les pratiques (sportives, culturelles...) et l'accompagnement dans les apprentissages. Dans cette perspective la Ville a renforcé la qualité de ses équipements grâce à un Plan pluri annuel d'investissement avec des travaux majeurs (école Perrault, cour d'école Bastié, restaurant Jean Zay Ribière, école maternelle Césaire Levillain, l'Espace Anne Frank avec le RPE et l'Artothèque) qu'à l'entretien quotidien des locaux et aménagements. De grands projets sont toujours en cours ou en perspectives (Dullin, Centres de loisirs...)

Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble par le respect et l'ouverture au Monde : mieux vivre ensemble est un axe majeur à développer. L'objectif fixé est de respecter l'autre, soi-même et son environnement, d'œuvrer pour faire du lien, de partager, de soutenir et de comprendre chacun. C'est permettre aux usagers d'aller vers l'autre et de l'accepter dans ses différences. C'est garantir à chacun ses droits dans l'apprentissage de ses responsabilités. Dans cet axe, il semble opportun d'amplifier les actions favorisant l'ouverture aux autres. La création d'outils partagés est un des axes mis en exergue sur le PEDT 2021- 2025, de même que l'implication des publics dans les réflexions et les décisions, pour mettre les enfants et les jeunes au centre du processus citoyen.

Favoriser la communication et la bienveillance dans une logique de continuité éducative : échanger et communiquer dans une logique de continuité éducative est un axe transversal et une condition de réussite des actions mises en place. Cet objectif implique de construire ensemble, de permettre une interaction et une interconnaissance avec tous les acteurs et spécifiquement les familles. La construction de réseaux et d'instances est un des moyens mis en œuvre. Dans cet axe stratégique, le diagnostic a mis en exergue la nécessité de renforcer les actions en faveur de l'accompagnement et le soutien à la parentalité sur toutes les tranches d'âge.

Partie 2 : Le Projet Educatif

Le Projet Educatif Global vise à promouvoir l'éducation dans toutes ses dimensions en concertation avec l'ensemble des co- éducateurs dans le respect de la laïcité, des valeurs de la République et des droits de l'enfant.

1 Favoriser l'égalité des chances

1.1 Contribuer aux apprentissages scolaires

1.1.1 *Soutenir et accompagner les projets et savoirs scolaires*

La Ville soutient les apprentissages au travers de subventions et/ou de financements de projets sur le temps scolaire.

- [Le soutien à l'apprentissage et à la pédagogie numérique](#)

La ville travaille en partenariat avec l'Education Nationale et réunit un Copil « Technologies de l'Information de la Communication pour l'Enseignement » (TICE) afin de promouvoir une action globale et partagée, cohérente avec les programmes scolaires autour de la pédagogie numérique mise en place dans les écoles de la ville. Ce comité de pilotage associe les services municipaux des affaires scolaires et informatiques, les élus, l'IEN, le référent E-Run. Dès 2013, la Ville a mis en place une expérimentation avec l'Education Nationale d'une classe dotée d'un vidéo projecteur interactif (VPI). Aujourd'hui, l'orientation choisie est d'équiper les salles des classes d'Ecrans **numériques interactifs (ENI)** afin de favoriser l'interactivité pédagogique des enseignants. A ce jour, 100% des classes sont équipées de l'un ou l'autre. De plus, dès 2017, il a été décidé de modifier les emplacements des postes informatiques en école maternelle. Au fur et à mesure des rénovations des locaux scolaires et des travaux de câblages, **les salles informatiques** ont été remplacées par un ordinateur en fond de classe. En complément, toutes les écoles maternelles sont dotées de 20 tablettes afin de sensibiliser les enfants aux écrans.

Depuis 2021, la Ville met à disposition des équipes éducatives une malle robotique afin de sensibiliser les enfants au codage et à la programmation.

Perspectives : Expérimentation des classes mobiles numériques en partenariat avec l'Education Nationale et dans le déploiement de la nouvelle pédagogie du numérique comme un outil au service des apprentissages

- [Le soutien aux équipes éducatives](#)

La Ville assure le soutien aux écoles au travers de plusieurs actions:

- financer les coopératives scolaires en fonction des besoins
- assurer l'achat des fournitures scolaires (montant/ enfant scolarisé)
- soutenir les actions éducatives : les crédits consacrés à ce poste de dépense sont fixés en fonction des projets des écoles.
- participer à l'organisation de classes de découverte pour les écoles maternelles et élémentaires selon les projets déposés

- [Aide aux devoirs sur le temps ludo-éducatif](#)

L'accompagnement à la scolarité a été maintenu jusqu'en 2024 malgré la perte des financements de la CAF. Face au constat du manque d'encadrants disponibles et de l'iniquité de traitement qui en découlait le dispositif s'est interrompu en 2024. En contrepartie la Ville a généralisé l'aide aux devoirs sur les accueils ludo-éducatifs sur les 4 jours.

Parallèlement, dans le cadre des contreparties de QES, des étudiants assurent l'accompagnement scolaire de collégiens 1h par semaine sur une matière en particulier.

1.1.2 Apporter un soutien financier aux familles

Afin de tenir compte des **situations économiques et sociales** des familles et de lutter contre les exclusions, la Ville propose des approches complémentaires de soutien financier auprès des familles et des jeunes.

- [Quevilly Etudes](#)

Quevilly Etudes Secondaires

Des aides sont accordées chaque année à des collégiens et lycéens habitant Grand-Quevilly afin de les aider dans la poursuite de leurs études. Il existe 2 types de bourses :

- bourses d'enseignement secondaire du 1^{er} cycle (Collégien/CAP/BEP)
- bourses d'enseignement secondaire du 2^{ème} cycle Lycéen (seconde, première, terminale).

Elles sont accordées en application d'un quotient familial qui diffère pour les collégiens et les lycéens.

Quevilly Etudes supérieures

Mis en place en 1999, le dispositif s'adresse à tout étudiant âgé de moins de 26 ans habitant Grand-Quevilly depuis au moins deux ans, inscrit dans une formation post-bac non rémunérée, bénéficiaire d'une bourse de l'Etat. L'aide financière est versée en trois fois dans le courant de l'année universitaire. Une aide complémentaire est attribuée aux étudiants bénéficiaires pour le financement de stages à l'étranger.

En contrepartie, l'étudiant s'engage à faire preuve des efforts nécessaires à la préparation de ses diplômes et à participer à des actions en faveur d'autres jeunes de la ville : aide aux devoirs pour les collégiens, actions dans les manifestations de la ville (collecte Banque alimentaire, collecte de produits d'hygiène, octobre rose, été quevillais...)

Ces différentes contreparties enrichissent les partenariats avec les collèges et lycées : pour l'accompagnement scolaire des 30 collégiens bénéficiaires (orientation, suivi et bilan dans une logique tripartite avec les familles et les collèges), partage d'expérience (rencontre étudiants / élèves de terminale) au lycée.

1.2 Favoriser l'accueil de tous les publics

1.2.1 Promouvoir une tarification juste

La Tarification Juste mise en place en septembre 2021 vise à permettre aux familles et aux enfants de bénéficier des services de la Ville pour un coût à la mesure de leurs moyens favorisant l'accès aux loisirs et à la restauration municipale à tous les enfants.

La volonté de la Ville est de garantir une équité tarifaire entre les familles. Cette tarification concerne la restauration scolaire, l'accueil ludo-éducatif, les centres de loisirs et l'Espace Jeunesse. Cette dernière est calculée selon le Quotient Familial CAF.

Cela signifie que chaque famille disposera d'un tarif personnalisé et adapté à son niveau de revenu réel. Des tarifs planchers et plafonds sont néanmoins prévus afin de garantir un équilibre. **En complément de ces tarifs,**

la gratuité est appliquée sur la restauration scolaire uniquement pour toute famille dont le QF est inférieur ou égal à 350€.

1.2.2 Favoriser l'inclusion dans le respect des moyens mobilisés

Cette politique globale et volontariste de la Ville se décline sur différentes structures. Ainsi septembre 2024, la Ville a signé une convention spécifique avec l'APAJH de mise à disposition de locaux, et en partenariat avec l'Education Nationale pour la mise en place d'une Unité d'Enseignement Externalisée à l'école Jean Cavaillès.

- Faciliter l'accueil des enfants à besoins spécifiques sur les temps municipaux

De manière générale, sur l'ensemble des centres de loisirs, la Ville a établi un processus à partir de la demande d'inscription. Si l'enfant fréquente la structure pour la première fois, le responsable enfance ou le coordinateur prend rendez-vous avec ses parents. Ce rendez-vous a pour objectif de mieux appréhender les besoins des enfants et de calibrer au mieux les possibilités et les moyens pour adapter l'accueil de l'enfant.

Afin d'améliorer notre accueil, au regard de l'augmentation des demandes et de notre capacité à instruire et intégrer l'enfant, une réflexion a permis de définir un plan d'action précisant : les outils (fiches de recueil des besoins des familles et de l'enfant ...), le nombre d'animateurs détachés sur ces missions spécifiques, plan de formation des équipes etc.

Dans cette approche la Ville travaille en réseau avec le Pôle Ressources et Handicap, la CAF de Seine Maritime, les services de l'Etat et les partenaires locaux.

Perspectives : afin d'améliorer notre accueil, au regard de l'augmentation des enfants à besoins spécifiques dans la continuité du travail engagé, les équipes travaillent à l'amélioration des outils (malles pédagogiques, aménagements des espaces) et des moyens humains sur les temps périscolaire (renfort si nécessaire, convention avec l'Education Nationale...)

- Soutenir les familles

Perspectives : La Ville a entamé lors du Diagnostic la réflexion sur le « Répit Parental » qui offre la possibilité aux familles de pouvoir bénéficier d'un temps d'accueil individuel ou collectif pour l'enfant à son domicile ou au sein d'une structure grâce à un réseau de partenaires répartis sur l'ensemble du territoire. Cette piste sera étudiée parallèlement au développement des actions de soutien à la parentalité.

- Mise aux normes des bâtiments (Rapport accessibilité)

L'ADAP porte sur 48 Etablissements Recevant du Public (ERP) de 1ère à 5ème catégorie.

L'Agenda d'Accessibilité Programmé du Patrimoine bâti de la commune a été approuvé par arrêté préfectoral du 13 octobre 2016 pour une durée totale de 6 ans. L'ADAP a pris fin le 13 octobre 2022.

La Ville constate un retard d'exécution des travaux justifiés par la complexité de ces derniers, les contraintes budgétaires et le plan de charge important que représente ce programme.

C'est pourquoi la Ville a formulé une demande de prorogation de délai d'exécution de 12 mois supplémentaires de son ADAP Patrimoine par délibération du Conseil Municipal le 23/09/2022. La prorogation de délai

d'exécution a été acceptée par arrêté préfectoral le 06/10/2022 pour une période de validité de 12 mois supplémentaires.

En 2023 :

Nombre total d'ERP programmés dans l'ADAP sur les 2 périodes : 48

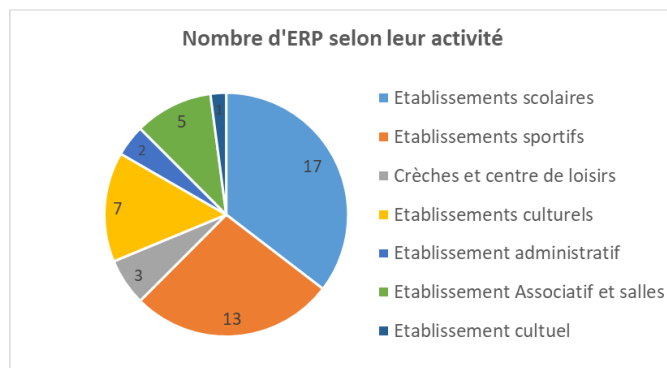
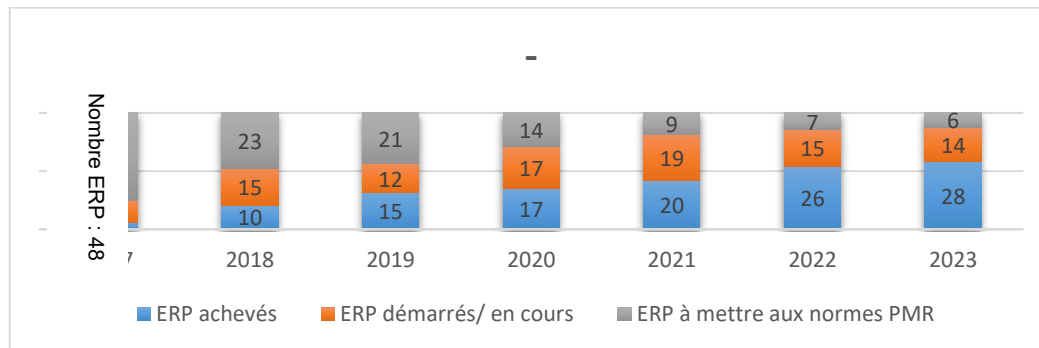
Nombre d'ERP démarrés et en cours de travaux : 14

Nombre d'ERP achevés : 28

Nombre d'ERP non démarrés : 6

Nombre d'ERP avec dérogation : 2 (Théâtre Charles Dullin, Ecole Anne Frank)

Evolution de la mise en accessibilité des bâtiments communaux par année



1.3 Veiller à la santé et au bien-être de chacun

1.3.1 Développer des actions de prévention des conduites à risques

Depuis 2016/2017 la ville a accompagné dans les écoles maternelles et élémentaires différentes expérimentations autour de la thématique des enfants et des écrans (colloque Tisseron). L'objectif est d'associer et de sensibiliser les parents à une véritable prise de conscience des risques pour la santé de leurs enfants.

Pour le public adolescent, des actions de prévention sont menées par la Structure Information Jeunesse (SIJ) et par les équipes de l'Espace Jeunesse. Depuis de nombreuses années, avec notre partenaire « Comédiamuse », la Ville développe des séances de théâtre forum auprès des élèves de 4^{ème} des trois collèges de la ville autour des thématiques précisées ensemble chaque année. La SIJ développe des cafés infos jeunes et intervient auprès des classes de 6^{ème} avec les infirmières scolaires sur la thématique de l'appartenance à un groupe. Pour ces animations, différents outils ont été donnés par l'IREPS autour du photo langage, des jeux de rôle...

1.3.2 Détecter les situations et les orienter

La Ville conventionne avec l'APRE (Association de Prévention de la Région Elbeuvienne) depuis 2014. Dans le cadre de ce partenariat, la Ville finance 2 éducateurs de rue.

Ce partenariat permet la réalisation de chantiers éducatifs qui apportent une réelle plus-value dans l'approche éducative. Certains jeunes en rupture d'accompagnement éducatif acceptent d'être positionnés sur un chantier ce qui offre une formidable opportunité pour entamer un suivi auprès d'eux.

Le chantier constitue un support concret pour travailler autour du savoir être (respect des règles, des horaires, des consignes), du projet de vie, de la consommation et du projet professionnel.

Les accompagnements individuels travaillent sur diverses problématiques : familiales, insertion, justice, précarité.... Ces accompagnements permettent une amélioration des liens familiaux, une reprise de formation ou de scolarité, l'accompagnement vers des dispositifs de droit commun...

Les professionnels travaillent en réseau sur ces thématiques par exemple au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, de la cellule REPERE, du Conseil des Droits et des Devoirs des Familles ou de réunions éducatives sur des signalements de situations.

Perspectives : Dans la continuité de l'expérimentation engagée sur les espaces sans tabac, la démarche va être généralisée à l'ensemble des parvis scolaires

1.3.3 Promouvoir la santé par l'alimentation

Parallèlement de nombreux autres projets se déclinent sur les thématiques de sensibilisation à l'alimentation, à la pratique sportive... La restauration collective est directement engagée dans cette démarche liée au quotidien des enfants. Pour sa gestion, la Ville a fait le choix de la régie directe et veille au respect de l'équilibre alimentaire et les recommandations du Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition.

Les recommandations du GEM-RCN découlent des grands principes nutritionnels dictés par le Programme National Nutrition Santé (PNNS) à savoir :

- Couvrir les besoins alimentaires des convives en limitant les excès et en comblant les carences
- Lutter contre le surpoids et l'obésité
- Avoir une alimentation variée

De ce fait, les recommandations encouragent la consommation de fruits et légumes, la variété des féculents,

les aliments riches en fer et en acide gras, veillent à un apport suffisant en produits laitiers, limitent les lipides, les sucres ajoutés et le sel. La mise en œuvre des objectifs de la Loi EGALIM, à savoir l'intégration d'au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique participe également à l'action d'éducation à l'alimentation.

La Ville a renouvelé en 2025 son label mon Restau Responsable.

1.3.4 Veiller à la santé et au bien-être de chacun

Parallèlement et plus ponctuellement, les autres services municipaux peuvent mettre en place des actions de sensibilisation complémentaires. Par exemple, dans le cadre de leurs actions, les services enfance et jeunesse sensibilisent et mobilisent les jeunes sur leur alimentation avec des ateliers « cuisine ». Le service Petite Enfance travaille également autour de thématiques telles que la Semaine du goût : éveil au goût, sensibilisation des familles,

Sur l'ensemble des thématiques en lien avec la prévention, la Ville participe également sur invitation aux CESC des établissements et espère la redynamisation du CESC mis en place en 2023 piloté par une cheffe d'établissement. En effet, le projet santé d'un CESC inter-établissements (CESCIE) ou inter-degré (CESCID) est le résultat d'une analyse commune des difficultés de santé rencontrées au sein de plusieurs établissements scolaires d'un même territoire et de la définition d'une stratégie partagée pour y faire face. Par une action conjointe entre les écoles, collèges et lycées d'un territoire, la communauté éducative va construire un projet cohérent qui prendra en compte la continuité du parcours de santé de l'élève.

Il permet une approche transdisciplinaire et transversale grâce à un travail d'équipe autour d'un projet commun, favorise les échanges de pratique et améliore la cohérence des actions dans le lieu de vie de l'élève : lien avec les maisons de quartiers, les CMS, les centres sociaux (parentalité)

Perspectives : la Ville procède en 2025 à un diagnostic Santé pour structurer la mise en place d'un plan santé. Parallèlement, il est prévu en 2025 le recrutement d'un animateur chargé de prévention afin de développer les actions en lien avec cette thématique.

2 Contribuer à l'épanouissement personnel de chaque enfant

2.1 Créer un environnement sécurisant et valorisant

2.1.1 Maintenir et développer la qualité des équipements et des dispositifs

- [Les équipements de la petite enfance](#)

Les équipements représentent une offre d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans sur l'ensemble du territoire. Ils permettent aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale et offrent la même chance à tous les enfants accueillis, tant socialement que culturellement, quelles que soient les situations familiales (réinsertion professionnelle, situation de pauvreté...). Pour favoriser cette mixité sociale, les crèches développent des accueils réguliers et occasionnels.

La Crèche Ile aux enfants est une structure de 87 berceaux (ouverte en 1978 et municipalisée en 2011). La Crèche Delacroix (40 berceaux) est inaugurée en 2012. La Ville dispose ainsi de près de 130 places en accueil collectif de jeunes enfants répartis sur son territoire. Parallèlement on dénombre deux micro crèches privées de 12 places.

Le RPE (Relais Parents Enfants), anciennement RAM, ouvert à l'île aux enfants en 2005, est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance . Il permet également d'accompagner les Assistantes Maternelles dans l'exercice de leur métier. En 2024, une annexe du RPE a été mise en place dans l'Espace Anne Frank pour diversifier l'offre et favoriser l'accès au service sur le territoire.

Les structures développent, dans le respect du rythme de l'enfant et en complément de l'accueil individualisé, de nombreux projets afin de participer à la création du lien social et du soutien à la parentalité. Ainsi, de nombreuses actions sont proposées : soirées parentalité (sommeil, autorité dans l'éducation, acquisition du langage, propreté...), fête des crèches, semaine de la petite enfance... Les crèches développent et participent également à de nombreux projets transversaux avec les autres services de la ville : semaine du goût, fête du jeu, ateliers cuisines, ateliers autour du livre...

Le soutien et l'accompagnement développés dans le cadre du RPE se matérialisent par un certain nombre d'actions d'information, d'orientation envers les assistantes maternelles et les familles telles que les réunions thématiques (bronchiolite, le portage de l'enfant, motricité libre...). Ces actions ont également vocation à favoriser la professionnalisation, l'accompagnement et la valorisation des assistantes maternelles. Les ateliers éducatifs proposés constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles..

La Ville dispose d'équipements pour accueillir les différents publics en fonction de leur âge et de leurs besoins de prise en charge.

Perspectives : La mise en place d'un second local pour le RPE sera accompagnée d'un recrutement sur un second poste pour animer ce lieu plus régulièrement et renforcer l'action d'accompagnement des parents et des assistantes maternelles.

- [Les équipements scolaires](#)

La Ville compte 14 écoles qui accueillent près de 800 enfants en maternelle et 1450 en élémentaire. Afin de maintenir la qualité de ses équipements, la Ville s'engage chaque année sur des travaux de réhabilitation des écoles. Ces écoles sont équipées de 8 **restaurants scolaires** qui accueillent 90% des élèves comme rationnaires et font également l'objet d'améliorations continues dans leur équipement et leur fonctionnement. Après l'inauguration du nouveau restaurant du village scolaire en 2015, la ville a développé en 2019- 2020 des selfs dans toutes les écoles élémentaires et rénové le restaurant Jean Zay Ribière. Ainsi la Ville bénéficie de deux unités de production qui livrent les restaurants scolaires mais également toutes les structures de la Ville (crèches, seniors...).

La Ville a mené de grands travaux de rénovation

- Ecole maternelle Charles Perrault :

Les travaux sont les suivants : rénovation complète et écoresponsable. Ces travaux permettent aux enfants de travailler dans un bâtiment adapté et respectueux des normes environnementales.

- Rénovation complète des salles de classe (peinture, sol, faux-plafonds)
- Modification des portes, isolation thermique et phonique, amélioration de l'éclairage
- Mise en accessibilité des vestiaires, sanitaires

Travaux : réceptionnés septembre 2023

- Ecole maternelle Césaire Levillain :
Rénovation du bâtiment.

Les travaux engagés sont les suivants :

- Rénovation des salles de classe pour le confort de tous
- Aménagement d'un sanitaire PMR
- Réfection des faux plafonds, peinture et sol
- Isolation
- Panneaux solaires

Travaux réceptionnés en 2024

- Restaurant scolaire Jean Zay/ Ribière :
Restructuration du restaurant scolaire des écoles Jean Zay et Henri Ribière avec augmentation de la capacité de production de 350 à 800 repas par jour.

Travaux réceptionnés en 2024

- Ecole primaire Maryse Bastié :

Restructuration complète de la cour extérieure et des accès extérieurs :

- végétalisation de la cour d'école avec adaptation PMR
- réfection des cheminements
- accès PMR

Travaux réceptionnés en 2025

Perspectives : continuité des travaux de renaturation des cours d'écoles en 2026 (maternelle Jean Zay intégrant des îlots de fraîcheur) et poursuite des aménagements de préaux dans les écoles maternelles en 2025 (maternelle Louis Pasteur).

- [Les équipements de loisirs](#)
 - **Les centres de loisirs**

Le Centre Léo Lagrange accueille des enfants de maternelle et d'élémentaire, Il est doté d'installations sportives à disposition (gymnase, terrain de jeux...). La structure possède une capacité totale de 300 places pour les enfants de 6 à 12 ans, et de 104 places pour les enfants à partir de la moyenne section jusque 6 ans. Depuis 2015, la ville a créé un accueil de loisirs pour les enfants scolarisés de moins de 4 ans. En 2017, cet accueil s'est structuré pour les enfants scolarisés en toute petite et petite section de maternelle (équipe spécifique, fonctionnement adapté...). La structure se situe sur l'aile périscolaire de maternelle Jean Moulin pour une capacité d'accueil de 72 places.

Le Centre de loisirs accueille près de 1000 enfants par an (environ 400 maternels et presque 700 élémentaires). Afin de répondre à l'évolution des besoins et des organisations, un accueil spécifique a été mis en place pour les tout-petits suite à la réforme des rythmes scolaires. En 2020 une réflexion a permis d'harmoniser l'ensemble des horaires des structures et de développer la mise en place d'un départ échelonné respectueux des besoins de l'enfant, des enjeux de fonctionnement, de sécurité de la structure et des attentes des familles.

Perspectives : La démarche de projet a été entamée en 2025 avec la nomination d'une cheffe de projet et d'équipes de travail pour la réflexion sur l'avenir des locaux inscrits dans le cadre du PPI et conformément aux préconisations du diagnostic. Cette rénovation prendra en compte les besoins de fonctionnement mais aussi les enjeux climatiques.

En 2022, la Ville a ouvert le Pass'âge pour les pré- adolescents (à partir du CM2 et jusqu'à la 5^{ème}) afin de permettre un accueil adapté à cet âge transitoire, au cours duquel le fonctionnement du Centre de loisirs ne convenait plus et l'Espace Jeunesse pas encore adapté.

➤ **L'Espace Jeunesse Pierre Giovannelli**

Il accueille respectivement les adolescents de 12 à 15 ans, de 15 à 17 ans et de 18 à 25 sur un programme d'activités et une offre de services (formation, conseil) adaptés à chaque tranche d'âge. Ouvert toute l'année du mardi au samedis sur la période scolaire et du lundi au samedi sur les vacances, l'Espace jeunesse s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire. Animation et loisirs, prévention des conduites à risques, citoyenneté et information jeunesse sont autant de champs sur lesquels l'équipe de l'Espace jeunesse œuvre au quotidien.

Perspectives : réflexion en cours pour adapter le fonctionnement (déploiement hors les murs, renfort de l'information et l'accompagnement des jeunes, prise en compte des différences d'accueil entre les 12-17 ans et les 17-25 ans...).

- [Les équipements sportifs](#)
 - 1 Salle de danse Charles Calmette

- 9 gymnases : J.Textcier, E.Branly, C.Bernard, M..Bastie, P.Maimberte, Tabarly, Géo André, Val de Seine, Milon (Parmi ces équipements, 3 appartiennent au Département et 1 à la Région)
 - Salle Henri Bartlet dédiée au tennis de table uniquement
 - 1 Terrain de Rugby au Stade Géo André
 - 2 Complexes de football : stade du Chêne à Leu et stade Delaune (4 terrains en herbe). Le stade du Chêne à Leu compte notamment un terrain hybride, 2 terrains synthétiques et 2 terrains en herbe qui permettent de développer les pratiques.
 - Un terrain de football à 11 au centre de loisirs
 - 2 Dojos : Philippe Mainberte et Judo Club
 - Espace Sesam pour les pratiques corporelles (arts martiaux, fitness, musculation,...)
 - 1 Piscine municipale
 - Autres : 1 skate parc, 2 city stade, 9 plateaux de basket, - Tennis club et Terrain de pétanque (couvert à Géo André et extérieurs à l'Amicale)
- [Les équipements culturels](#)
 - **La Médiathèque municipale** a fait l'objet de travaux importants de restructuration pour un meilleur accueil et une meilleure adéquation avec les attentes du public, la réouverture s'est opérée en février 2017.
 - **La Maison des Arts**, située au centre-ville de Grand Quevilly, propose un espace d'exposition de 160 m² dédié à la diffusion de l'art contemporain. Elle offre un aperçu significatif des différentes pratiques et réflexions esthétiques d'aujourd'hui.
 - **L'Artothèque** installée sur l'Espace Anne Frank en 2024
 - **Le Théâtre Charles Dullin et le Centre Culturel Marx Dormoy**
 - **L'EmAG** (école de musique associative)

Depuis 2021, les résidences d'artistes bénéficient d'un logement (Ecole Jaurès) et de 3 salles mises à disposition (Ecole Moulin).

En 2018, **le théâtre Charles Dullin** a fait l'objet d'une étude stratégique afin d'analyser la programmation culturelle et de décider des travaux de rénovation nécessaires qui ont débuté en 2023, avec une perspective de livraison en 2027.

2.1.2 Promouvoir l'écocitoyenneté

La Ville s'est inscrite dans une démarche collective de COP 21 locale initiée par la Métropole Normandie avec ses 71 communes membres. Ainsi, la Ville favorise les initiatives des enseignants dans ce domaine et une aide leur est apportée dans différents domaines en fonction de leurs projets.

- [Soutien technique](#)
 - la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie,
 - l'aménagement de jardins, équipés d'un matériel de compostage pour le traitement des déchets,

- la mise en valeur de l'environnement : jardin écologique (Roseraie de Grand-Quevilly), parcelle à papillons (rue Arthur Rimbaud), espace naturel près de l'école de musique, spirale du temps (Bois Matisse), le tri sélectif dans les écoles.

- [Projets sur les temps scolaires](#)

Par ailleurs, avec l'accord de l'Education Nationale, la Ville de Grand-Quevilly propose un projet pédagogique sur le thème du développement durable : l'Association CARDERE a été choisie pour mener cette initiative.

Des séances sont proposées annuellement aux écoles avec l'association CARDERE. Celles-ci font l'objet d'un appel à projet afin de diffuser ces actions le plus largement possible auprès de l'ensemble des enfants du territoire.

Les thèmes d'interventions et les plannings sont élaborés conjointement entre les écoles et l'association prestataire. Les interventions sont d'une demi-journée minimum par classe et d'un maximum de 3 demi-journées, en fonction des projets des enseignants et des écoles volontaires. Soit un total de 28 demi-journées d'intervention.

- [Projets sur les temps municipaux](#)

- Accompagnement du **Conseil Municipal des Jeunes** sur des opérations de sensibilisation de leurs pairs et de la Population (par exemple opération quartier propre « plus belle ma ville »).

- Participation de la **Médiathèque** (locaux, ressources pédagogiques, thèmes...) à des actions citoyennes de sensibilisation.

- Participation des Services Enfance et Jeunesse à différentes actions au travers d'ateliers de sensibilisation, projets jeunes citoyens (ramassage des feuilles mortes par les jeunes sur la ville), mise en place de thématiques spécifiques sur certains projets transversaux.

- Mise en place de projets par le **Service Petite Enfance** avec des formations et journées pédagogiques.

- [Soutien à l'alimentation durable](#)

La Ville a pris l'engagement d'une assiette responsable conforme à la loi EGALIM et ce dès le 1er janvier 2021 (obligation en 2022). Les engagements sont de :

- Proposer des produits frais, bio, labélisés et locaux (inclusion dans les passations des marchés publics)
- Réduire le gaspillage alimentaire (travail sur les quantités mise en œuvre, la pesée des restes...)
- Mettre en place des menus équilibrés,
- Participer à l'éducation nutritionnelle en proposant des menus variés (produits nouveaux, ouverture sur des recettes régionales ou autres...),
- Professionnaliser les équipes (24 agents ont obtenu une VAE en 4 ans)
- Former à la cuisine sous vide et basses températures...

De plus, la Ville s'est engagée sur des actions pour limiter le gaspillage avec 3 objectifs portés sur la Direction de la Restauration Municipale et de l'Entretien :

- Education au « zéro gaspi » en direction des enfants avec implication du personnel d'encadrement (éducation au goût...)

- Mise en œuvre pour le personnel de restauration d'une démarche de contrôle des déchets avec ajustement des quantités et modifications des recettes
- Démarche de tri en amont lors de la mise en œuvre des ingrédients (déchets organiques, emballage...).

Grâce notamment à ces initiatives, la Ville s'est engagé pour son service de restauration dans la démarche « Mon Restau Responsable » dès 2020 et l'a renouvelée en 2025.

2.2 Construire des Parcours éducatifs cohérents

2.2.1 Soutenir les projets transversaux et complémentaires sur le temps scolaire

- [Axe culturel](#)

- **La Médiathèque**

La structure est avant tout un lieu d'accueil pour les familles et les jeunes. Ces derniers l'investissent pour des temps formalisés (emprunts, animations...) mais aussi pour des temps informels. C'est une offre culturelle hors dispositifs et statistiques. La médiathèque travaille en partenariat avec les différents établissements scolaires : 7 à lire, ateliers numériques, BD, le conte etc.

- **La Maison des Arts**

Attentive à la nécessité d'une approche pédagogique de l'art contemporain, la Maison des Arts assure à la fois l'accueil du grand public, des élèves des écoles et des étudiants. D'autres groupes (ateliers d'art, personnes en situation de handicap, associations, etc...) peuvent également être guidés par l'une des médiatrices de la Maison des Arts. Dans le cadre de l'accueil des enfants, elle propose des ateliers de médiations adaptés, en prenant en compte les cycles scolaires. En moyenne 3 classes par jour sont accueillies durant les expositions. En complément, des actions sont menées à destination des familles et/ou des centres de loisirs sur des temps périscolaires (ateliers spécifiques, manipulation d'objets...)

- **Le théâtre Charles Dullin**

Cet équipement, géré en délégation de Service public jusqu'en 2022, a été repris en régie au 01 janvier 2023. Le démarrage des travaux en 2023 a nécessité de retravailler et développer la programmation hors les murs. Toutes les propositions à destination des écoles ont été maintenues.

- **Le contrat Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse**

Pour la rentrée en septembre 2021, il a été décidé de transformer le dispositif Résidence Territoriale Triennale (RTT) en un Contrat « Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse » (CTEJ). Ce contrat s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées.

« Le contrat « Culture, territoire, enfance et jeunesse » est un outil privilégié proposé par l'Etat aux collectivités pour déployer le parcours d'éducation artistique et culturelle dans tous les temps de la vie de l'enfant et des adolescents et reposant sur une synergie entre acteurs artistiques, culturels, éducatifs et sociaux d'un territoire. »

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Normandie, la Direction des services départementaux de l'Education nationale, la Caf de Seine-Maritime et la collectivité, conviennent, pour la période 2021-2024, de définir des objectifs partagés qui sont précisés dans le contrat signé entre les parties.

Des actions sont définies conjointement entre le service culturel et les équipes artistiques. Les modalités sont précisées par saison : projet pédagogique, discipline artistique, nombre d'heures, classe d'âge, contenu de l'intervention, période d'intervention... Leur nombre varie chaque année et concerne des champs disciplinaires variés : danse, théâtre, arts plastiques, cirque, musique....

Ce dispositif traduit une évolution de la proposition d'actions culturelles qui devient collaborative entre un collectif d'artistes, les enseignants, les enfants et les acteurs culturels de la ville. L'objectif est de décider collectivement le contenu artistique et pédagogique, les périodes et les modalités d'intervention.

Sur le premier CTEJ, le public ciblé pour les actions culturelles était les enfants en milieu scolaire. Lors du renouvellement du CTEJ pour la période 2024- 2027, il a été collectivement décidé d'ouvrir auprès des publics et structures extrascolaires, périscolaires et petite enfance.

- [Axe sportif](#)

Un éducateur sportif municipal propose des activités pour tous les enfants du CP au CM2 soit 18 heures hebdomadaires dédiées aux classes, sur site, avec les enseignants en élémentaire. Les interventions sont en lien avec les projets d'école.

L'objectif est de développer les qualités physiques de l'enfant et son épanouissement. Des journées spécifiques sont proposées aux écoles (CROSS des écoles, journée sport boule, tournoi...), diverses animations sportives (course d'orientation, tournoi jeu de boules, rallye vélo.) ainsi que la formation auprès des enseignants.

2.2.2 Offrir des animations variées sur les temps péri et extra scolaires dans une logique de parcours

- [Le Périscolaire](#)

La Ville propose un temps d'accueil périscolaire à la fois éducatif et ludique pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Cet accueil est proposé les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les enfants y sont encadrés par des animateurs dans le respect des quotas de diplômes BAFA exigés par les services de l'Etat Une attention particulière est apportée aux conditions d'accueil des enfants (goûter servi aux enfants, gestion des départs et des arrivées...).

Dans les écoles maternelles, les animateurs mettent en place des coins permanents (coin voiture, coin poupée, coloriage, puzzle...) pour permettre à l'enfant de jouer sans contrainte après une journée d'école. De plus, pour les enfants qui le souhaitent, les équipes proposent des activités manuelles ou des jeux de société. Les parents peuvent récupérer les enfants quand ils le souhaitent. Dans les écoles élémentaires, les animateurs proposent diverses activités : activités manuelles, jeux de société ou des activités sportives. Les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs avec un animateur.

- [La culture](#)

La médiathèque est également un partenaire privilégié des structures et dispositifs des jeunes de la Ville (accueil des crèches, des centres de loisirs, projets Conseil des Ados Citoyens...).

Les actions et animations du service culturel : l'objectif des résidences d'artistes est de permettre la création de formes artistiques et de proposer des moments de rencontre avec les publics. Parallèlement, les artistes sont sollicités pour proposer des actions culturelles qui peuvent être construites avec les habitants. Les artistes interviennent soit en lien avec une création artistique liée à leur pratique soit pour répondre à des besoins repérés par la structure d'accueil.

Dans ce cadre, différents lieux de résidence ont été identifiés :

- Espace jeunesse et plus particulièrement les studios
- Ecole Jean Moulin (salles dédiées)

En complément, le service culturel accompagne les autres services (centre de loisirs, crèches...) dans la programmation de spectacles.

Les projets et journées thématiques

Les équipes œuvrent toute l'année pour déployer de nombreux projets ou journées thématiques sur divers champs, dans une logique de continuité éducative, allant des initiations aux 1ers secours, journées sur les droits de l'enfant, robotique, développement durable, programmation de spectacles....

Séjours, bases et Colos apprenantes

La Ville a fait le choix de maintenir ses séjours, non seulement pour garder le lien avec les jeunes et les inscrire dans une dynamique de socialisation mais également afin de leur permettre de continuer de manière ludique leurs apprentissages

Le Plan Mercredi est détaillé dans la partie 3 de ce document.

2.3 Proposer des moments de détente pour s'amuser, rêver et découvrir

2.3.1 Offrir des lieux d'accueil et des animations ludiques

• [Les Accueils de loisirs](#)

Le centre de loisirs Léo Lagrange incarne historiquement la politique jeunesse de la Ville. Cet équipement a été créé en 1967. Disposés en « Camaraderie », les bâtiments sont répartis sur le site en deux accueils de loisirs (maternels et primaires). La capacité d'accueil des structures (300 enfants en élémentaire, 110 enfants en maternel) nécessite un fonctionnement et une organisation rigoureuse des deux directeurs en place. Les enfants déjeunent sur place ou à proximité dans des locaux dédiés avec une restauration municipale de qualité. Le goûter est également fourni par la Ville sauf dans le cas de Projet d'Accueil Individualisé (PAI) spécifique.

Le Centre de loisirs Les tout-petits : la mise en place de « l'annexe » en 2015 fut une première étape pour un accueil plus adapté dans son fonctionnement (horaires, rythme.) aux enfants scolarisés de moins de 4 ans. Depuis la rentrée 2017, un fonctionnement spécifique a été formalisé pour les enfants scolarisés en toute petite et petite section.

Le Pass'âge : situé dans les locaux périscolaires de l'école Jean Moulin, cette structure, mise en place en 2024, est un lieu de transition intermédiaire adapté aux enfants de 10- 12 ans en phase d'autonomisation, dans un cadre adapté et rassurant pour eux et leurs familles, avec une fréquentation possible à la demi- journée.

Il traduit une adaptation nécessaire dans notre approche et notre offre de loisirs afin d'accompagner la transition vers l'adolescence. Cette approche théorique correspond également aux constats des équipes qui ont vu un déficit de fréquentation du centre de loisirs par les enfants scolarisés en CM2, pas encore prêts à fréquenter l'Espace Jeunesse dont le fonctionnement d'accueil libre suppose une maturité plus avancée.

Cette structure est donc une passerelle avec l'Espace Jeunesse (EJ): animations/projets en commun, grands jeux, Journée en immersion à l'EJ. Les services veillent à mixer les équipes du centre pré-ados et EJ (fonctionnement et/ou séjours) pour que les animateurs de l'EJ créent du lien avec les pré-ados.

Espace Jeunesse, Espaç'ados et les stages : en lien avec le projet éducatif de la Ville, l'Espace Jeunesse dispose d'un projet de fonctionnement qui reprend l'ensemble de ces orientations. L'organisation des sessions *Espaç'ados* (accueil de loisirs pour les 12-17 ans) *et des séjours* occupe une place importante dans le fonctionnement de la structure avec une programmation adaptée et une équipe dédiée à ce public.

- [La culture](#)

- La médiathèque

Elle propose en plus de son accueil et ses actions de médiation culturelle pour tous une programmation complémentaire pour les jeunes :

- **Les Rendez-vous autour de la littérature pour enfant :** Soirées pyjama, pour les enfants de 3 à 10 ans / 4 soirées par an, Mangeurs d'histoires (pour les enfants de 4 à 10 ans / 1 à 2 rdv par mois), Raconte-moi une histoire (pour les enfants de 0 à 3 ans / 1 rdv par mois)
- **Animations autour du jeu :** A vous de jouer ! (Tout public dès 3 ans), animations autour du jeu de société (rdv mensuel), Jeux vidéo (pour les enfants de 5 à 16 ans / 2 rdv par semaine)
- **Autres** Ciné Mômes – Projection d'un film jeune public (1 projection à chaque vacances scolaires), Ateliers créatifs et participatifs (4 à 8 ateliers par an), 2 à 3 spectacles vivants sont programmés chaque année à destination du jeune public

2.3.2 Encourager les pratiques culturelles et sportives

- [La politique sportive](#)

La Ville s'appuie sur un **tissu associatif local très dense, qui propose de nombreuses disciplines**, soutenu par la ville par le biais de subventions, de mises à disposition de locaux et d'équipements, avec un engagement toujours constant comme en témoignent les derniers projets d'investissement.

Ce soutien est également assuré par le biais de dispositifs tels que **Vacances sports loisirs** et **Quevilly Loisirs** (permettant une réduction de 10€ sur l'adhésion aux associations locales).

Les gymnases et la piscine de Grand-Quevilly réservent des plages horaires importantes pour recevoir les écoles et le(s) Centre(s) de loisirs. Ces mises à disposition d'équipements sportifs permettent à la fois de faciliter l'acquisition de certaines aptitudes scolaires (savoir nager avant l'entrée au collège), d'offrir un confort de pratiques (toutes les écoles ont accès à un gymnase) et de permettre une diversité des disciplines. En fonction de leur éloignement, la Ville finance le transport des élèves vers ces différents équipements tout au long de l'année.

De plus, différentes actions sont menées en partenariat avec l'Education Nationale, grâce à l'**éducateur sportif** mis à disposition par la Ville sur le temps scolaire à hauteur de 18h par semaine en élémentaire. Dans ce cadre, il développe des interventions autour de la motricité et de la découverte de nouveaux sports. En plus de ces interventions, il participe et/ou coordonne avec le conseiller pédagogique de nombreuses actions telles que le triathlon, le cross intercommunal, le sport en boule sur le cycle 2...

- [La politique culturelle associative](#)

Elle s'appuie également sur ce tissu local au travers de nombreuses associations ou section. L'Ecole de Musique (EmAG) en est une incarnation emblématique. En effet, cette structure est une association ouverte à tous, enfants (à partir de 5 ans) et adultes, sans condition préalable de niveau. Vingt-cinq professeurs spécialisés assurent plus de 230 heures de cours par semaine. L'école est ouverte à tous les styles, elle propose de découvrir et pratiquer la musique à travers une très grande diversité de cours. L'enseignement repose à la fois sur la formation musicale et les cours individuels d'instruments. Mais on y vient aussi et surtout découvrir et pratiquer la musique en groupe...

3 Favoriser l'apprentissage du Vivre ensemble par le respect des autres et l'ouverture sur le Monde

3.1 Garantir les droits de l'Enfant et du jeune et les sensibiliser à leurs devoirs

3.1.1 Construire des repères communs

- [Le contrat de respect](#)

La Ville de Grand-Quevilly s'est engagée dans un projet éducatif autour du temps scolaire (matin, midi et soir) et en dehors (mercredi, week-end, vacances) qui regroupe différentes actions et dispositifs : restauration scolaire, accompagnement scolaire, accueil de loisirs, ... Ces différents moments de la vie de l'enfant sont des temps éducatifs et se déroulent dans un cadre organisé où la notion de respect doit être valorisée. En concertation avec les enfants, les parents et les adultes intervenants, il est apparu nécessaire de créer un outil. Le contrat de respect est distribué à tous les enfants inscrits. Il a pour objectif d'établir des règles de comportement à respecter, un engagement des parties et un meilleur dialogue entre tous.

- [Les règlements intérieurs](#)

Les services continuent à faire évoluer les règlements des dispositifs et des équipements en lien avec les besoins des services et les adaptations apportées. Ces règlements sont consultables sur l'Espace Citoyen et sur les sites internet de la ville.

Perspectives : Nouveau règlement commun à l'ensemble des dispositifs et structures périscolaire et extrascolaire pour les 3-18 ans pour septembre 2025, y compris le temps du midi.

3.1.2 Lutter contre toutes les formes de discrimination

- [Plan Egalité Femmes Hommes](#)

La Ville de Grand-Quevilly a impulsé une nouvelle ambition pour la promotion et la défense des droits des femmes :

- dans ses instances politiques
- en tant qu'employeur et acteur économique
- dans les politiques publiques de compétence communale
- avec l'ensemble des structures et partenaires du territoire

La Ville a signé en 2017 la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et proposé au Conseil municipal un premier plan d'actions dès 2018. Deux autres plans ont été adoptés et mis en œuvre depuis pour les périodes 2021- 2023 puis 2024-2026.

Cette démarche s'accompagne de la formation des agents sur la connaissance de la réglementation, l'identification et reconnaissance des stéréotypes, sur la connaissance des budgets genrés...

Globalement cette dynamique se décline sur différents champs :

- **Médiathèque** : un fonds spécifique, comptant une centaine de livres promouvant l'égalité femme-homme et filles-garçons, a été constitué et est régulièrement actualisé chaque année.

Dans le cadre du prix littéraire attribué chaque année par 14 classes de la Ville, le "prix 7 à lire", un titre des livres en lice a pour thématique l'égalité fille-garçon ou la lutte contre les discriminations.

- **Le sport** : à travers des conventions d'objectifs pluriannuelles signées avec l'ensemble des associations recevant une subvention supérieure à 10 000€, la Ville conditionne l'octroi de ces subventions à l'engagement de l'association en faveur de l'accès égal des filles et des garçons à ses activités. En effet, certaines pratiques sportives restent genrées mais cela tend à s'améliorer par la mise en place d'actions de sensibilisations et de mesures correctives dans les fédérations.

- **La culture** : les services prennent en compte la parité dans la programmation des actions culturelles (résidences, spectacles, journées du matrimoine...). De plus la Ville adhère à l'association « HF Normandie » qui a pour but le repérage des inégalités entre les hommes et les femmes dans les milieux de l'art et de la culture et la mobilisation contre les discriminations observées dans le but de favoriser l'égalité réelle et la parité.

- **Mixité dans les accueils de loisirs et les séjours**

La mise en place des activités tout comme le matériel mis à disposition, le choix des ateliers et des sorties prennent en compte l'égalité d'accès.

L'Espace Jeunesse accueille les jeunes sur un programme d'activités et une offre de services adaptés à chaque tranche d'âge. Equipement destiné aux 12-25 ans, l'Espace jeunesse s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire.

- **Le Conseil des Ados Citoyens** travaille autour de la parité avec comme outil des débats mouvants à destination des enfants, ados et adultes.

3.2 Développer l'insertion et la citoyenneté des jeunes

3.2.1 Favoriser l'autonomie et la participation des publics

- [Aménager et penser la ville à hauteur d'enfant](#)

Penser la ville à hauteur d'enfant c'est poursuivre la vision d'éducation globale du parcours de l'enfant. Tous les temps comptent : celui de la classe, des loisirs, des copains, de la famille, du temps libre. Et tous les espaces aussi : celui de la rue et de l'espace public, des équipements, de l'école, de l'environnement urbain et naturel...

Plusieurs axes sont explorés :

- **Les aménagements urbains**

L'objectif est de créer les conditions d'un environnement à la fois sécurisant et adapté à la croissance des enfants et ouvert à leur imagination afin de faciliter leur autonomie par l'appropriation de l'espace public. Dans la Ville, les derniers travaux prennent en compte cet aspect : aménagement du parvis Moulin, piétonnisation du périmètre du stade de foot, zones 30 ...

Cette réflexion s'incarne aussi par l'aménagement des zones de jeux et la découverte de la nature avec le développement des aires de jeux et parcs de proximité (exemple de l'aire écolo ludique du Père Jules).

Perspectives : Pour construire une ville à hauteur d'enfant il convient de rendre les jeunes et enfants acteurs des démarches engagées dans les aménagements urbains/ pour cela il faut progressivement instaurer une culture commune à la démarche et accompagner les enfants et les équipes dans cette pédagogie. La démarche participative engagée par la Ville depuis plusieurs années se déploie progressivement.

- [Les dispositifs exemple les chantiers éducatifs de l'APRE](#)

Ce partenariat permet la réalisation de chantiers éducatifs qui dégagent une réelle plus-value dans l'approche éducative. Le chantier constitue un support concret pour travailler autour du savoir être (respect des règles, des horaires, des consignes), du projet de vie, de la consommation et du projet professionnel.

L'objectif est de permettre l'ouverture de chantiers éducatifs aux moins de 16 ans. En contrepartie de ces travaux, c'est l'APRE qui perçoit la subvention et rétribue le jeune avec un séjour, des activités ou autre avec les jeunes.

- [L'autonomie au quotidien](#)

Chaque structure œuvre en faveur de l'autonomie de l'enfant et du jeune, en fonction du niveau de départ de celui-ci. Ainsi, chacun de ces équipements met en place différentes pédagogies : choix, propositions de contreparties sur les dispositifs contractuels, inscription par les jeunes pour la carte jeune, Accueil libre à l'Espace Jeunesse.....

En effet, Les jeunes de 12 à 25 ans n'ont pas les mêmes attentes ni les mêmes besoins, ainsi l'équipe d'animation ajuste sa proposition d'activité au public ciblé. Des animations spécifiques ou collectives sont mises en place avec généralement une tranche d'âge moins large (ex : 12-14 ans). En plus du programme d'activités, les jeunes peuvent proposer et mettre en place des projets. Dans une démarche d'apprentissage de l'autonomie, le projet est piloté par les jeunes. En effet, les animateurs sont des accompagnateurs, ils guident

les jeunes dans la construction et la réalisation de leur(s) projet(s). Ces derniers peuvent prendre plusieurs formes et sont d'une durée variable (ex : création d'un spectacle de danse, création d'une junior association...).

3.2.2 Eduquer les jeunes à s'informer

- [La Structure Information Jeunesse \(SIJ\)](#)

La labellisation « Information Jeunesse » a été reconduite en 2024. Ce label permet l'accès à différentes informations, outils et formations pour l'animateur et donne plus de visibilité aux actions locales. Les objectifs sont de renforcer les politiques autour de l'information et les usages du numérique, de favoriser l'engagement des jeunes, de développer leur mobilité et d'accompagner leur insertion

Ainsi, la SIJ assure également un travail d'écoute et d'information plus large afin de participer à l'intégration sociale des jeunes (atelier créa CV...).

La SIJ a développé et modernisé ses outils de communication (Label Promeneurs du Net ...), ses actions hors les murs dans les établissements scolaires, et son partenariat au bénéfice de l'information la plus large et diffuse possible.

Perspectives : Afin d'accompagner la démarche de déploiement d'accessibilité de l'information par les jeunes, les équipes construisent un projet autour de la visibilité de la SIJ Mobile et dans les locaux.

- [L'insertion professionnelle](#)

La Ville œuvre en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes à travers son conventionnement avec La mission locale, l'accueil des stagiaires BAFA, l'accueil de stages divers, les services civiques.... Depuis 2020, l'équipe municipale a exprimé sa volonté de renforcer son engagement en permettant aux jeunes de découvrir leur environnement professionnel.

La Ville a lancé son dispositif Quevilly Job, dès 2021, pour permettre à des jeunes, âgés de 16 à 20 ans, d'accéder à une première expérience professionnelle d'une durée pouvant varier de 2 semaines à un mois au sein des services municipaux.

3.2.3 Permettre aux enfants et aux jeunes de s'exprimer et d'être acteur

- [Le Conseil Des Jeunes \(CMJ\)](#)

Le Conseil des Jeunes permet aux enfants élus des écoles élémentaires de la commune d'exprimer directement et au nom de l'ensemble des élèves leurs souhaits auprès de la municipalité, d'émettre des propositions et de mettre en place des projets, en tenant compte d'un budget. Il permet aussi de mieux connaître le fonctionnement et les activités d'une Mairie. Il y a 32 élus au total. Les élus sont répartis dans 3 commissions : solidarité, environnement, sports/loisirs/culture.

Voici quelques exemples d'actions :

- **Solidarité** : collecte de jouets au profit des « Restos du Cœur », Téléthon,...
- **Environnement** : participation à la semaine du développement durable, jury des balcons fleuris..
- **Sports/Loisirs/Culture** : rencontre inter générations, quinzaine des fruits et légumes, Fête du jeu de société...

Le Conseil des jeunes est porteur de nombreux projets transversaux chaque année avec les services de la ville mais aussi avec l'Education Nationale.

- [Le Conseil des Ados Citoyens \(CAC\)](#)

Dans la continuité des objectifs fixés au Conseil des jeunes, un conseil de 11/17ans a été créé en septembre 2016 afin de permettre aux jeunes de s'inscrire dans une démarche citoyenne de consultation, d'expression et de responsabilisation. Composé d'environ de 35 à 40 jeunes résidents ou scolarisés sur la commune de Grand Quevilly, ce conseil a pour rôle de s'impliquer dans la vie locale dans une démarche de projet, avec l'accompagnement d'un professionnel. Ils ont la possibilité en fonction des thèmes choisis de se réunir par commission ou par projet, de gérer le budget qui leur est alloué.... En janvier 2019 de nouvelles modalités de fonctionnement ont été mises en place : élections en année civile pour 2 ans (en 5^{ème} et en 2nd) avec possibilité de s'engager une année supplémentaire, appel à projet dans les collèges...

3.3 S'ouvrir aux autres

3.3.1 Favoriser l'éducation interculturelle

La Ville s'appuie sur des projets ou actions thématiques qui peuvent porter sur les villes jumelles, les associations locales ou des projets.

- [Echanges Européens](#)

Depuis 2006, la Ville s'est inscrite par sa structure jeunesse dans le Projets Européens co-financés par Erasmus +. Les échanges offrent à des jeunes de différents pays, l'occasion de se rencontrer et d'apprendre à mieux se connaître, à mieux se comprendre et à accepter les différences.

Ces rencontres ont une visée éducative et nécessitent une implication forte des jeunes et des équipes.

Les animateurs en charge de ce dossier sont intégrés dans un réseau leur permettant de partager des pratiques et de promouvoir ces échanges auprès des jeunes, même les plus éloignés de ce type de projet (langage, mobilité...). Pour ces projets la ville travaille avec les villes jumelles (Laatzen- Allemagne) mais aussi avec d'autres pays (Espagne)

Perspectives : Nouveau Projet Erasmus pour l'été 2025 autour de la démocratie et de la participation citoyenne des jeunes

3.3.2 Favoriser les rencontres intergénérationnelles

De nombreux projets sont mis en place entre les différentes structures de la ville, entre les dispositifs jeunesse, les espaces seniors ou les crèches. Cette pratique a permis la création de clips communs, de spectacles, des journées de jeux, de jardins partagés...

L'un des projet mis en place depuis 2024 est le projet équitérapie en partenariat avec l'APAJH sur deux jours à destination des écoles de la Ville, des espaces seniors, de l'EHPAD... permettant le lien intergénérationnel autour des bienfaits du contact avec un animal tel que le cheval.

4 Favoriser la communication et la bienveillance dans une logique de continuité éducative

4.1 Former le personnel de la ville pour un cadre protecteur et bienveillant

4.1.1 Définir des adultes repères en tant que co éducateurs

- [Formation des équipes](#)

La ville s'inscrit dans une politique volontariste de formation auprès des agents. L'objectif est de permettre aux agents d'exercer avec une meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées et, d'autre part, de favoriser le développement des compétences des agents et la définition de leur projet professionnel. Les formations individuelles doivent être demandées lors de l'entretien annuel et sont organisées après avis favorable de l'évaluateur. Les formations collectives, quant à elles, résultent des besoins exprimés par les différents services et de la volonté de l'équipe municipale.

Ainsi, le plan de formation est particulièrement dense sur des domaines constitutifs du projet politique et éducatif.

Quelques exemples :

- Sensibilisation à l'égalité femmes-hommes
- Sensibilisation aux principes de laïcité
- Prises en compte du handicap dans l'accueil des publics
- Sensibilisation et intégration du développement durable dans les projets de crèche

Parallèlement, et plus spécifiquement par service, quelques formations récurrentes sont mises en place (journées de concertation ATSEM, deux journées de formation thématique sur les crèches, ...).

- [Création de poste de référents](#)

Dans son organisation la Ville a fait le choix dès 2014 de nommer des référents périscolaires, qui assurent des missions de direction ou d'adjoint sur les vacances, sur les écoles de la Ville. Dans le cas de regroupement un référent pouvait être nommé sur deux écoles (11 référents pour 14 écoles). En 2024, la Ville a créé 4 postes de référents supplémentaires, il existe donc désormais un référent par école. En lien avec la coordinatrice, son rôle est de :

- Veiller au respect de l'objectif de la mise en place d'une activité de détente éducative (en comparaison avec l'apprentissage, la production...le droit de ne rien faire)
- Assurer le lien entre tous les animateurs : respect du matériel, des règles de vie....
- Régler les problèmes matériels dans chaque école
- Assurer le lien avec le directeur de l'école et le responsable de site

- Assurer le lien avec les familles et/ou la mairie : problématiques comportementales : accident (a la liste des enfants avec les coordonnées des responsables légaux) : Accès au téléphone
- Assurer en cas d'absence le remplacement d'un animateur
- Assurer la gestion des commandes en lien avec le budget de son site
- Assurer la gestion administrative : relevé de présence des enfants et des animateurs

4.2 Développer une meilleure connaissance des rôles et des compétences de chacun

4.2.1 Accompagner les familles dans leur parentalité

- Actions Parentalité

Perspectives : le diagnostic a mis en lumière une évolution dans le profil des familles quevillaises et une évolution dans leurs besoins. C'est pourquoi, un travail de réflexion est en cours autour des actions et des modalités d'accompagnement des parents. Plusieurs pistes sont à l'étude :

- groupe de parole,
- rencontres thématiques.
- activités et ateliers partagés parents/enfants
- réflexion sur la pertinence d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)
- lieu ressource parentalité

- Groupes de Paroles (APRE)

Dans le cadre de la politique d'accompagnement des jeunes et des familles, la Ville a conventionné depuis 2014 avec l'Association de Prévention de la Région Elbeuvienne (APRE) afin de mettre en place des actions de prévention complémentaires se déclinant autour de plusieurs axes : le travail de rue, les chantiers éducatifs, l'accompagnement individuel des jeunes et de parents mais aussi d'un groupe de parole autour de la parentalité qui se réunit une fois par mois. Des animateurs sont missionnés pour accueillir les enfants pendant ce temps.

4.2.2 Développer les outils de communication

La Ville développe et est dotée de nombreux outils de communication et d'information : guide des écoliers, charte des ASEM, mail, SMS, plaquettes, demande de RDV en ligne, Espace Citoyen, réunions des parents d'élèves élus...

Dans cette logique, des procédures sont mises en place sur les événements exceptionnels afin d'informer au mieux et au plus vite les familles (grève, COVID). Les structures se sont dotées en plus du compte Facebook de la Ville, de sites spécifiques, d'espaces Snapchat et Instagram ou en réflexion sur une présence sur You tube ...

4.3 Construire et mobiliser un réseau de partenaires locaux

4.3.1 Créer et faire vivre des instances de partage et d'échange entre les acteurs

Le Conseil de Réussite Educative Municipale

Le CREM est une instance de concertation créée en 2024 avec différents partenaires éducatifs permettant une évaluation globale de la politique éducative de la Ville et la mise en place d'actions partagées avec la communauté éducative sur différents thèmes : écrans, harcèlement, santé...

Conseil des Droits et Devoirs des familles (Délibération du 29/03/21)

Un C.D.D.F est un dispositif d'aide à la parentalité fondé sur l'action sociale et éducative, piloté par le maire.

Il s'agit d'une instance consultative et de proximité d'aide à la parentalité et de prévention de la délinquance. Le CDDF doit être un lieu d'écoute pour les familles ayant des difficultés à exercer leur autorité parentale et de partage de solution.

Le C.D.D.F a pour fonction de recommander, conseiller, aider et accompagner. Il lui revient de mettre en œuvre des mesures d'aide à la parentalité adaptées aux besoins des familles

De nature préventive, les actions d'aide à la parentalité proposées dans le cadre du C.D.D.F concourent à une prise de conscience et une valorisation de l'autorité parentale et de la fonction éducative.

L'audition des parents est essentielle à la compréhension de la problématique familiale. Il s'agit d'entendre, de faire parler une famille sans formalisme mais non de l'inquiéter ou de la sermonner.

En amont intervient le REPERE : Réseau d'échange et de prévention pour la réussite éducative. Cette cellule de veille opérationnelle regroupant les acteurs du champ éducatif a pour mission d'étudier la situation, de vérifier le signalement, d'émettre des préconisations en prévision de l'audition de la famille.

L'audition des mineurs peut contribuer à clarifier la compréhension. Elle n'est pas systématiquement opportune.

4.3.2 Intégrer une démarche d'amélioration continue

L'évaluation est l'occasion de mettre en lumière les éventuels écarts entre ce qui a été prévu et ce qui a été réalisé ; de mieux comprendre l'impact de l'action et de faire émerger les éventuels besoins d'ajustements et définir les moyens pour les réaliser. Cette démarche est intégrée à l'ensemble des actions dès leur mise en place et partagée au sein des instances de pilotage, des conseils d'école, ou des réunions.

Plus globalement, en 2024, la Ville a mené un diagnostic Petite Enfance, Enfance Jeunesse réalisé avec l'appui du Cabinet Populus sur l'année 2024. Ce diagnostic s'est organisé autour d'un état des lieux permettant

d'analyser et de comparer les besoins de la population du territoire et l'adéquation avec l'offre de service existante pour chacun des champs mentionnés. Afin de mieux comprendre les besoins réels, la participation de l'ensemble des acteurs s'est opérée autour de

- ☐ La réalisation, la diffusion et l'analyse de questionnaires auprès des familles des jeunes et des partenaires et services concernés
- ☐ La réalisation d'entretiens
- ☐ La mise en place et l'animation de 6 groupes de travail par thématique pouvant inclure des partenaires et les publics (familles et jeunes)
- ☐ Un questionnaire flash à destination des familles et des enfants du Centre de loisirs sur une journée

Partie 3 Le Plan Mercredi

Structuration de l'offre éducative sur la journée du mercredi sur le territoire :

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- Mise en valeur de la richesse des territoires
- Diversité et qualité des activités

La structure, l'aménagement des locaux et le matériel :

Le centre de loisirs Léo Lagrange : le site est particulièrement adapté à l'accueil des enfants grâce aux espaces disponibles et à l'environnement extérieur. De plus la proximité avec le gymnase, la forêt, le dojo et la piscine permet la programmation de nombreuses activités. L'aménagement des espaces prend en compte les besoins du public accueilli.

Le centre des tout-petits, qui accueille les enfants à l'école maternelle Jean Moulin est entièrement aménagé et pensé pour l'accueil des enfants scolarisés à partir de 2 ans : coins jeux, dortoirs...

✓ La restauration

Les enfants déjeunent sur place ou à proximité dans des locaux dédiés avec une restauration municipale de qualité. Le goûter est également fourni par la Ville sauf dans le cas de PAI spécifique.

Réhabilitation du site de restauration Jean Zay/ Ribière dans lequel déjeune les enfants avec le self depuis 2023.

Continuité éducative des différents temps de l'enfant

- Depuis la rentrée scolaire 2024, chacune des 14 écoles de la ville est pourvue d'un référent périscolaire. Tous les référents occupent des postes d'animateur, de directeur adjoint ou directeur lors des mercredis. La répartition est pensée pour faire le lien entre les temps. Les référents sont des repères pour les familles et les enfants. Dans cette même logique, les équipes d'animateurs sont organisée

pour que l'animateur intervienne auprès d'un même public lors du ludo-éducatif du matin, du soir, lors du temps du midi et les mercredis.

- Les animateurs sont accompagnés par des équipes de directions dans la programmation d'activités en lien avec leurs besoins, leurs compétences et en lien avec les apprentissages scolaires (découpage, écriture...).
- Lors des mercredis, la répartition des enfants dans les centres se fait par niveau scolaire. Ainsi les enfants retrouvent leurs camarades de classe, certains animateurs présents sur leurs écoles. L'organisation du centre de loisirs prend en compte le fonctionnement et le rythme des écoles maternelles (sieste, heure de repas...).

Accueil des enfants de moins de 6 ans :

- Depuis plusieurs années, la Ville a fait le choix de séparer le centre de loisirs maternel (MS et GS) et le centre Les Tout-Petits (TPS et PS). Ainsi nous augmentons nos capacités d'accueil, tout en adaptant l'effectif de chaque structure aux exigences éducatives et sécuritaires de notre projet. Les fonctionnements sont propres et entièrement pensés selon les besoins de chaque tranche d'âge.
- Sur les deux Centres maternels, les temps d'accueils et de départ sont spécifiquement pensés. Les familles se rendent auprès de chaque salle d'activité pour déposer ou venir chercher leur enfant auprès de l'animateur référent qui pourra répondre au mieux aux questions des familles (déroulement de la journée, activités réalisées...). Sur ces temps, les équipes de direction sont à disposition pour toutes les questions.
- Le mobilier est adapté à chaque public dans chaque centre. Au centre maternel, nous équipons progressivement (depuis 2024 et jusqu'à 2026) chaque salle de vestiaires pour que les enfants aient un lieu repère pour y mettre leurs vêtements, activités, doudous...
- Dans les 2 centres, les enfants ont une salle d'activité et un animateur référent attribué pour toute l'année. Pour le centre maternel, après plusieurs mercredis, les enfants peuvent faire des activités avec d'autres animateurs dans d'autres salles.
- A chaque fin d'année scolaire, les directrices des centres prévoient une journée de découverte du futur Centre des enfants. Ils découvrent les lieux, les équipes, le déroulement d'une journée et si possible le lieu de repas.

Inclusion de tous les publics de mineurs :

- La Ville s'engage dans une démarche inclusive notamment pour les enfants en situation de handicap, à travers la signature de la Charte pour un accueil de loisirs inclusif en Seine-Maritime, ainsi que par un processus d'étude d'accueil des enfants aux besoins spécifiques (accueils des familles, mise en place d'adaptations...).
- La Ville applique la tarification selon le coefficient familiale du payeur.

Place des familles :

- Comme expliqué en amont, les temps d'accueil et de départ des familles sont pensés pour favoriser les échanges. Les horaires sont échelonnés, les familles arrivent en petits nombres ce qui permet de discuter.
- A la fin de chaque année scolaire, les 3 centres organisent un après-midi de rencontre avec les familles pour valoriser les projets d'animations réalisés dans l'année.

- Pour l'année 2025-2026, les équipes sont en réflexion afin d'organiser des temps de rencontre en début d'année (visite, explication des fonctionnements, temps d'échange pour répondre aux questions...).
- Des panneaux d'affichage sont installés à l'entrée de chaque centre. Sont accrochés des informations organisationnelles mais aussi des photos, des planning inversés... Un travail sur l'année 2026 est prévu afin de formaliser ces affichages (quoi afficher, à quel rythme...).

Partenariats avec des structures sportives, socioculturelles, etc. :

- Les Centres de Loisirs s'inscrivent pleinement dans le CTEJ : chaque année, un projet est proposé afin d'en faire bénéficier des structures différentes.
- Un lien étroit est construit avec les structures culturelles de la ville : médiathèque, maison des arts, artothèque, théâtre.
- Dans le cadre des projets d'animations des animateurs, les directeurs font ponctuellement appel à des associations sportives, culturelles et artistiques de la ville.

Programme d'activités :

- Les animateurs des 3 centres sont accompagnés dans la réalisation d'au minimum un projet d'animation par an. Pour se faire, une fiche projet est à remplir. Elle définit les objectifs, les moyens, les échéances. Un budget est prévu uniquement pour leur mise en œuvre.
- Chaque année depuis 2019, les centres participent à UNIDAY (d'abord en élémentaire puis en maternelle et par la suite le Centre Les Tout-Petits). Cette journée nationale lancée par l'UNICEF propose un thème de sensibilisation par an en faveur des droits de l'enfant.
- Chaque fin d'année civile, les enfants des 3 centres assistent à un spectacle dans leur centre. Un budget est prévu pour accueillir des compagnies.
- Avant chaque période de vacances scolaires, les équipes organisent un grand jeu. Ils permettent de rythmer l'année, créer un RDV avec les enfants et faire vivre la structure.
- Les plannings d'activités sont contrôlés par les directeurs afin de permettre chaque jour un équilibre dans les propositions (jeux, activités manuelles, culinaires).
- Les équipes favorisent au maximum les activités vers l'extérieur pour permettre aux enfants de découvrir leur environnement proche (parc, gymnase, dojo, piscine, médiathèque...) ainsi que des sorties plus ponctuelles (visite de Rouen, déplacement en bus et métro, musée...).

Démarche mise en place :

- Les équipes de direction partagent des grands principes communs sur l'encadrement des animateurs pour garantir une démarche bienveillante et sécurisante. Les recrutements se font en concertation, les attentes sont explicitées dans le projet pédagogique, des outils d'évaluation sont mis en place et utilisés, les réunions sont régulières.
- A partir de 2026, l'un des grands axes de travail sera la place de l'enfant dans la structure (comment lui laisser le choix, comment lui permettre de s'informer, comment recueillir son avis). Cette question est présente depuis plusieurs années, mais elle mérite d'être approfondie.

Valorisation des activités ou du programme d'activités :

- Le service communication de la Ville nous accompagne tout au long de l'année pour toutes les invitations des familles ainsi que la valorisation de tous nos grands événements (publication sur Instagram et Facebook).
- Toutes les journées festives, kermesses, portes ouvertes... sont pensées pour les enfants ainsi que la valorisation du travail des équipes.

Evaluation :

- Une évaluation écrite des objectifs du projet pédagogique.
- Une évaluation de chaque projet d'animation par l'animateur avec le directeur.
- Une réunion mensuelle qui comprend un temps d'échange et de bilan sur les mercredis passés.

Projet Éducatif de Territoire (PEdT) labellisé Plan Mercredi

Période du PEDT (en année scolaire) : 2025-2028

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :			
Nom et prénom de l' élu de référence	MARUT Roland	Maillet Corinne	D'Astorg Cécilia
Fonction	Adjoint à l'Education	Adjoint à la Jeunesse	Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance
Adresse	Mairie de Grand Quevilly	Mairie de Grand Quevilly	Mairie de Grand Quevilly
Téléphone	02 35 68 93 00	02 35 68 93 00	02 35 68 93 00
Adresse électronique	roland.marut@grandquevilly.fr	corinne.maillet@grandquevilly.fr	cecilia.dastorg@grandquevilly.fr

Coordination du projet assurée par :

Coordination du projet assurée par :	
Nom et prénom du responsable pédagogique	REUILLARD Stéphanie
Fonction	Directrice Education Enfance Jeunesse
Adresse	Mairie de grand Quevilly
Téléphone	02 35 68 93 09
Adresse électronique	stephanie.reuillard@grandquevilly.fr

Pièces indispensables à transmettre : Projet éducatif de territoire Plan mercredi, projets pédagogiques des accueils de loisirs périscolaires.

1. Cadre d'élaboration et de pilotage du Projet éducatif de territoire, labellisé Plan mercredi

1.1. Cadre d'élaboration du PEDT labellisé Plan mercredi (démarche, réunions organisées...) :
La démarche s'appuie sur de nombreuses réunions et/ou Copils

- Réunion de réflexion avec les équipes

- Réunions régulières avec l'Education Nationale (ex : horaires des écoles suite au déménagement de Perrault, réunion de rentrée...)
- Réunions de Coordination des Centres de loisirs
- Réunions de la Direction services à la population (médiathèque, crèches, service culturel, Affaires scolaires, Service jeunesse, AEF.)
- Réunions avec les Directeurs d'école
- Réunions de parents d'élèves
- Comité de pilotage (CTEJ, Numérique...)
- Réunions d'Elus et séminaire

Modalités de fonctionnement du comité de pilotage pour la période de conventionnement :

- La Ville va mettre en place un Comité de pilotage annuel PEDT.

Composition du comité de pilotage :

Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents,)
- Education Nationale : Circonscription de Grand Quevilly - SDJES - CAF	- Associations de la Ville et/ou thématique spécifiques	-Parents

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

Commune(s) : GRAND QUEVILLY

Nombre d'habitants : 26 034 (INSEE 2020)

Précision sur les domaines de compétence acquis :

Commune		EPCI	
☒	Scolaire		☐
☒	Périscolaire		☐
☒	Restauration scolaire		☐
☒	Extrascolaire		☐

Offre du territoire en termes de :

Garderie périscolaire (service de surveillance, pas d'obligation de déclaration auprès du SDJES 76, aucune norme d'encadrement)	☒ Midi
--	--

Accueil périscolaire (diversité d'activités organisées dans la notion de projet, fréquentation régulière, respect des dispositions du Code de l'action sociale et des familles, obligation de déclaration auprès du SDJES 76)	☒
Précédent PEdT signé et validé le :	

Etablissements scolaires concernés :

	Nombre d'établissements scolaires concernés
École(s) maternelle(s)	7 écoles
École(s) primaire(s)	7 écoles
Collèges :	3 Collèges
Lycées(s) :	2 Lycées

Organisation en groupement scolaire ?

☐ Oui ☒ Non

Publics concernés : Chiffres 2024-2025

	Nombre global d'enfants scolarisés en 2024-2025	Nombre prévisionnel d'enfants fréquentant les activités périscolaires (Aide aux devoirs, CLAS, garderie...) *	
		Mercredi	Autres jours
Niveau maternel	810	144	Matin : Capacité de 168 Soir : Capacité de 266
Niveau élémentaire	1408	168	Matin : Capacité de 252 Soir : Capacité de 378
Niveau collège	Collège Jean Texcier 411 Collège Claude Bernard 409 Collège Edouard Branly 482		
Lycées	Lycée Général 1198 Lycée Professionnel 370		

Modalités d'organisation des rythmes éducatifs

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
7h30	Accueil ludo-éducatif	Accueil ludo-éducatif	Centre de loisirs	Accueil ludo-éducatif	Accueil ludo-éducatif
8h30	Classe	Classe		Classe	Classe
11h30 Jean-Moulin : 11h45	Pause du midi	Pause du midi		Pause du midi	Pause du midi
13h15 Jean-Moulin : 13h30	Classe	Classe		Classe	Classe
16h15 18h30	Accueil ludo-éducatif	Accueil ludo-éducatif		Accueil ludo-éducatif	Accueil ludo-éducatif

Modalités d'organisation des rythmes éducatifs / En maternelle

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
7h30	Accueil ludo-éducatif	Accueil ludo-éducatif	Centre de loisirs	Accueil ludo-éducatif	Accueil ludo-éducatif
8h30*	Classe	Classe		Classe	Classe
11h30*	Pause du midi	Pause du midi		Pause du midi	Pause du midi
13h15*	Classe	Classe		Classe	Classe
16h15* 18h30	Accueil ludo-éducatif	Accueil ludo-éducatif		Accueil ludo-éducatif	Accueil ludo-éducatif

* Un quart d'heure plus tard pour les écoles Louis-Pasteur et Charles-Perrault

Effectifs prévisionnels Déclaration TAM 2024/2025 des accueils de loisirs périscolaires déclarés les lundis, mardis, jeudis et vendredis : A multiplier en fonction du nombre d'accueils de loisirs déclarés

❖ **Public maternel et élémentaire**

Ecoles Maternelles

Nom de l'accueil : Louis Pasteur			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
	28	Non déclaré	28
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	2	Non déclaré	2

Nom de l'accueil : Jean Zay			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
	28	Non déclaré	56
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	2	Non déclaré	4

Nom de l'accueil : Charles Calmette			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
	28	Non déclaré	28
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	2	Non déclaré	2

Nom de l'accueil : Charles Perrault			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
	28	Non déclaré	42
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	2	Non déclaré	3

Nom de l'accueil : Ecole maternelle Césaire Levillain			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
	28	Non déclaré	42
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	2	Non déclaré	5

Nom de l'accueil : Ecole Maternelle Moulin			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
	14	Non déclaré	20
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	1	Non déclaré	2

Nom de l'accueil : Ecole maternelle Cavaillès			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
	14	Non déclaré	22
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	1	Non déclaré	2

Ecoles Maternelles

Nom de l'accueil : Jean Jaurès			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
	18	Non déclaré	36
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	1	Non déclaré	2

Nom de l'accueil : Henri Ribière			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
	54	Non déclaré	72
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	3	Non déclaré	5

Nom de l'accueil : Roger Salengro			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
	36	Non déclaré	54
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	2	Non déclaré	4

Nom de l'accueil : Maryse Bastié			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
	36	Non déclaré	54
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	2	Non déclaré	4

Nom de l'accueil : Ecole élémentaire Césaire Levillain			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
	36	Non déclaré	72
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	2	Non déclaré	5
Nom de l'accueil : Ecole élémentaire Jean Moulin			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
	54	Non déclaré	90
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	3	Non déclaré	6

Effectifs prévisionnels Déclaration TAM 2024/2025 des accueils de loisirs périscolaires déclarés les mercredis :

Nom de l'accueil : Centre de Loisirs Léo Lagrange Elémentaire	
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	196
Nombre d'encadrants	18
Horaires	8h-18h

Nom de l'accueil : Centre de Loisirs Léo Lagrange maternel	
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	96
Nombre d'encadrants	17
Horaires	8h-18h

Nom de l'accueil : Centre de Loisirs Léo Lagrange les Touts Petits	
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	48
Nombre d'encadrants	7
Horaires	8h-18h

Effectif Prévisionnel Midi – Non déclaré

	Effectif maximum	Moyenne	Nb Animateurs	Nb ATSEM
Elémentaire Césaire Levillain	213	208	8	
Elémentaire Henri Ribière	229	216	8	
Elémentaire Jean Cavaillès	181	173	7	
Elémentaire Jean Jaurès	117	110	5	
Elémentaire Jean Moulin	166	158	7	
Elémentaire Maryse Bastié	129	122	5	
Elémentaire Roger Salengro	165	156	6	
Total Elémentaire	1200	1143	46	
Maternelle Césaire Levillain	140	132	7	3
Maternelle Charles Calmette	82	76	5	2
Maternelle Charles Perrault	111	105	6	3
Maternelle Jean Cavaillès	76	69	5	2
Maternelle Jean Moulin	71	65	5	2
Maternelle Jean Zay	114	105	7	3
Maternelle Louis Pasteur	84	84	5	3
Total Maternelle	678	636	40	18

❖ **Public Adolescent**

Nom de l'accueil : Espace Jeunesse			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
			40
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
			6

Nom de l'accueil : Espace Jeunesse Mercredi	
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	40
Nombre d'encadrants	6
Horaires	14h-19h

Promouvoir l'éducation en concertation avec l'ensemble des co-éducateurs dans le respect de la laïcité, des valeurs de la République et des droits de l'enfant			
Favoriser l'égalité des chances	Contribuer aux apprentissages scolaires	Apporter un soutien financier aux familles	QES, QE Secondaires
		Soutenir et accompagner les projets et savoirs scolaires	Aide aux devoirs sur les ludos, Accompagnement scolaire des collégiens par QES, Subventions aux écoles, Equipement numérique
	Favoriser l'accueil de tous les publics	Promouvoir une tarification juste	Tarification Juste (QF)
		Favoriser l'inclusion dans le respect des moyens mobilisés	Mise en place d'une procédure d'accueil (recueil besoins, moyens humains et matériel), mise aux normes accessibilité locaux, Charte, Formation des équipes, Journée équitérapié, Ouverture UEE APAJH
	Veiller à la santé et au bien-être de chacun	Développer des actions de préventions et de bien être	Prévention conduites à risques dans les collèges, théâtre Forum dans les écoles (CDJ), Actions de sensibilisation, APRE (suivi jeunes), Mise en place de débat mouvant (CAC), Forum Sécurieuses
		Détecter les situations et les orienter	Lien avec APRE (suivi jeunes), réseau partenarial
	Créer un environnement sécurisant et valorisant	Maintenir et développer la qualité des équipements et des dispositifs	Equipements nombreux et variés avec plans PPI (théâtre, gymnases, écoles...), rénovation des aires de jeux, déploiement des préaux en maternelle
		Promouvoir l'éco citoyenneté	Restauration scolaire, CARDERE, Végétalisation des cours d'école...
Contribuer à l'épanouissement personnel de chaque enfant	Construire des parcours éducatifs cohérents	Soutenir les projets transversaux et complémentaires sur le temps scolaire	Médiathèque (7 à lire, accueil des classes) MDA, artothèque, , CTEJ, Educateur Sportif sur temps scolaire, Dullin-Dormoy,
		Offrir des animations variées favorables aux apprentissages sur les temps péri et extrascolaires	Plan Mercredi, résidences d'artistes et actions culturelles (programmation et médiation). Les colos apprenantes
	Proposer des moments pour s'amuser, rêver et découvrir	Offrir et développer des animations ludiques variées et complémentaires au temps scolaires	Séjours, accueils de loisirs, semaine de la Petite Enfance, ludothèque, Médiathèque (atelier...)
		Encourager les pratiques culturelles et sportives	QL, Tickets Sports, Animations sportives, soutien aux associations (QL et conventions pluriannuelles)
Favoriser l'apprentissage du Vivre ensemble par le respect des autres et l'Ouverture sur le Monde	Garantir les droits des enfants et des jeunes et les sensibiliser à leurs devoirs	Construire des repères communs	Règlements, Chartes, Contrats, Contrat de respect...
		Lutter contre toutes formes de discrimination	Actions égalité fille garçon (réflexion budgets genrés, actions de sensibilisation...), mise en place de théâtre Forum (jeux...)
	Développer l'insertion et la citoyenneté des jeunes	Favoriser l'autonomie et la participation des publics	APRE (chantier jeunes), chantier jeunes citoyens, aménagement des espaces (penser la ville à hauteur d'enfant), Déploiement du Hoas les murs (EJ et SIJ), déploiement process de participation des enfants et des jeunes
		Eduquer les jeunes à s'informer et à se former	SIJ, Cafe Info Jeunes, Informations BAFA, Actions Baby sitting, Stages, Apprentissages
		Permettre aux enfants et aux jeunes de s'exprimer et d'être acteur de leur ville	CDJ, CAC, Appels à projets, travaux divers de participation (ex : cours d'école...)
		S'ouvrir aux autres	
		Favoriser l'éducation interculturelle	Projets interculturels
		Favoriser les rencontres intergénérationnelles	Projets avec les différentes structures de la Ville
Favoriser la communication et la bienveillance dans une logique de continuité éducative (transversal)	Former le personnel de la ville pour un cadre protecteur et bienveillant	Définir des adultes repères en tant que co éducateurs	Formation des équipes, Mise en place de référents périscolaires et de directeur extrascolaire....
		Accompagner les familles dans leur parentalité	Actions parentalités crèches, APRE, Réflexion LAEP, célébration des naissances
	Développer une meilleure connaissance des rôles et compétences de chacun	Développer les outils de communication à destination du public, des familles et des partenaires	Guide, Charte, Outils dématérialisés de communication, dématérialisation des inscriptions et de paiement
		Construire et mobiliser un réseau de partenaires locaux dans le domaine éducatif	Créer et faire vivre des instances de partage et d'échanges entre les acteurs
		Intégrer une démarche d'amélioration continue	Ateliers thématiques, suivi des projets, valorisation des actions et des démarches